



PV n°2025/02/13

NOTES DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 février 2025 à 18h 30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 13 février à 18 heures 30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CANAC, Maire de CRANSAC



Nombre de Conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février;

Le Conseil Municipal de la Commune de CRANSAC étant réuni à la Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Bernard CANAC.

Présents : 14

Étaient présents : MMES et Mr CANAC B. ; RAFFI M ; CANNAC M ; SANCHEZ J ; ALET JP ; LACOMBE P ; MAZENQ C ; DELANSAY ML ; MARTIN MUSSA O ; MOULY H ; MARTIN MUSSA E ; ALET A ; GRES F ; ECHEVERRIA J

Votants : 16

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Les conseillers ci-après étaient excusés et avaient délégué leur mandat :
M. MANZARI ayant donné pouvoir à J SANCHEZ ;
DISSAC M ayant donné pouvoir à ALET A ;

Absents – Excusés : 3

DEGLYSE-FAVRE A
SZCZEPANIAK L
TORNERO C

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire
Mme ALET ALEXANDRA



Rappel de l'Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 2 décembre 2024
3. Annulation délibération N° 20240923003 (ZONE FRR- exonération cotisation foncière).
4. Subvention Exceptionnelle aux pompiers suite orage du 11 juillet 2024
5. Subvention Exceptionnelle Sortie Scolaire - Collège.
6. Terrain de tennis : convention avec le club decazevillois
7. Statuts Aveyron Ingénierie
8. Evolution tarification du département pour la restauration scolaire
9. Plan de Financement Parcours Patrimonial
10. Plan de Financement Regroupement des écoles deuxième tranche DETR
11. Plan de Financement Rénovation Et Aménagement cuisine du Restaurant Scolaire Communal
12. Plan de Financement Cimetière – Voirie
13. Plan de Financement Aménagement du gymnase
14. Annulation fonds de concours Maison Masson
15. Modification du plan de financement Maison Sinelnikov
16. Modification du plan de financement Renaturation Saint Augustin – OF LACHAND
17. Plan de Financement Achat Mobilier Urbain
18. Informations diverses,
19. Questions diverses.

◆◆◆◆◆

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18 h 36.

◆◆◆◆◆

Mr le Maire demande la suppression trois points :

- Terrain de tennis : convention avec le club decazevillois
- Plan de financement Achat Mobilier Urbain
- Evolution tarification du département pour la restauration scolaire

◆◆◆◆◆

Le conseil accepte la suppression de ces trois points.

◆◆◆◆◆

En guise d'introduction, Mr le Maire rappelle deux événements importants survenus récemment pour la Ville de Cransac :

- Le changement de son appellation de Cransac à Cransac les Thermes, décision ministérielle donc désormais officielle, grâce à un travail remarquable en matière de recherche historique réalisé par notre collègue Michel Raffi, aidé par Yves Lacout et Francis Mazars
- La labellisation de Cransac les Thermes en « Ville Etape Compostelle », label acquis grâce au montage d'un lourd dossier, en collaboration entre la mairie, l'Office thermal et touristique, l'association Les Randonneurs du Montet et l'Association Compostelle du Bs Rouergue.

Il appartient maintenant à chacun de valoriser, à l'échelle du territoire ces progrès.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner ALET ALEXANDRA, pour remplir cette fonction.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Vu le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025.

3- Annulation délibération N° 20240923003 (ZONE FRR- exonération cotisation foncière).

Vu la délibération 2024093003 du 30 septembre 2024, dont l'objet était « FRR – Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies a dans une zone France Ruralité Revitalisation », prise à tort par la commune de Cransac-les-Thermes,

Vu la délibération 20241202003 du 2 décembre 2024 qui modifie la délibération du 30 septembre 2024 portant sur l'Exonération en faveur des immeubles situés dans une zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplaçant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mr le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir annuler la délibération 2024093003 du 30 septembre 2024.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4- Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Pompiers

Au quotidien, les pompiers portent secours aux victimes, sinistrés...

Suite à l'orage du 11 juillet dernier, nous avons pu compter sur leur aide pour mettre hors d'eau nos bâtiments communaux et également pour venir en aide à nos administrés qui ont subi des dommages sur leur habitation.

Des pompiers des départements voisins sont venus porter mains fortes aux pompiers du bassin decazevillois.

Nous souhaitons rendre hommage à ces hommes qui pour la plupart sont des pompiers volontaires. Nous souhaitons attribuer une subvention exceptionnelle sur le budget 2025 de 1000 €

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – Subvention exceptionnelle : Voyage scolaire du Collège

Monsieur le Maire informe de la demande d'une subvention exceptionnelle présentée par le collège Jean Jaurès de Cransac pour financer un séjour à NAJAC du 30 juin au 2 juillet 2025 au profit des 5èmes.

Cette demande concerne 13 élèves de Cransac.

Monsieur le Maire propose de verser 30 € par enfant habitant la commune de Cransac ce qui représente 390 € arrondi à un versement global **400 €**.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal approuve cette disposition.

6 – Approbation des Statuts Aveyron Ingénierie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;
- Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;
- Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :
 - Simplifications administratives avec les adhérents ;
 - Composition du Conseil d'Administration ;
 - Attributions du Conseil d'Administration ;
 - Rôle du directeur de l'Agence ;
 - Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;**
- ✓ **AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8- Plan de financement Parcours Patrimonial

L'histoire de Cransac s'est écrite en 3 phases : Cransac les Eaux, Cransac les Mines et Cransac les Thermes.

La municipalité a décidé de symboliser, sur le terrain, ces 3 époques aussi différentes les unes des autres. Depuis le début de la mandature deux parcours patrimoniaux ont été réalisés : Cransac les Eaux et Cransac les Mines.

Reste l'époque la plus contemporaine qui a débuté en 1962, suite à la fermeture définitive des mines sur la ville : la relance du thermalisme.

Nous souhaitons, comme nous l'avons fait sur les précédentes réalisations, créer, depuis la place de l'Hôtel de Ville, le parcours « Cransac les Thermes ».

Cet objectif est inscrit dans le CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique), axe 2, Vitalité et attractivité du territoire. Une douzaine de panneaux type posters seront installés depuis le départ des parcours déjà réalisés.

En coopération avec l'association du Musée des mémoires et l'office thermal et touristique, nous choisirons dans la photothèque existante, de vieilles cartes postales qui, installées le long de ce cheminement, rappelleront ce qu'était la ville à cette époque, ses rues, son activité, ses commerces mais surtout le renouveau thermal, avec la montagne qui fume « Lo puech que ard », les étuves installées directement sur les émanations de soufre, les cabines en bois ... Une première réunion particulièrement intéressante a eu lieu hier.

Avec cette 3ème réalisation la boucle historique de la ville sera bouclée ... avant qu'une nouvelle époque, celle de « Cransac, ville d'Avenir » ne s'ouvre.

Le groupe de travail qui instruit le projet souhaite une réalisation et une implantation en début d'été 2025.

La collectivité a déposé une demande de subvention et propose ce plan de Financement :

<i>Département</i>	4500 €	30 %
<i>Région</i>	3000 €	20 %
<i>DETR</i>	4500 €	30 %
<i>Autofinancement :</i>	3000 €	20 %
Cout du Projet HT	15000 €	100 %

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ci – dessus.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

9 – Plan de Financement Regroupement des écoles

Le projet « Cransac, Ville de demain » doit prendre nécessairement en compte la dimension scolaire.

Le regroupement des deux écoles de la ville a été proposé par les services de l'académie. Dès lors, un Comité de Pilotage a été constitué ; il s'est réuni à plusieurs reprises. Il comprend les enseignants, les parents d'élèves, les services de l'Education nationale, un représentant de l'IME, l'Association les Orteils au Soleil, les élus.

Il avait pour mission de réfléchir à l'Ecole de demain intégrée en cœur de ville. L'école maternelle Jacques Prévert intégrera donc les grands espaces de l'école élémentaire Emile Zola, dans sa partie préau.

Pour ce faire, les services du CAUE et d'Aveyron Ingénierie, déjà missionnés dans l'opération cœur de village, ont été sollicités pour s'assurer de la faisabilité du projet.

Ce projet scolaire s'intégrera dans le schéma global de l'aménagement de l'ensemble St Michel situé à proximité permettant ainsi d'en assurer cohérence et harmonie. Un accès sécurisé sera envisagé qui facilitera la mixité sociale et intergénérationnelle.

Aujourd'hui, il convient de délibérer concernant l'évolution du plan de Financement en fonction du retour de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux) 2024.

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant des subventions
Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	
Acquis	45 437 €
Sollicité	45 437 €
Région	32455 €
Département	48 682 €
Autres Fonds vert	0 €
Montant total des aides	172 011 €
Autofinancement	152 539€
Montant total HT	324 550 €

La Mairie doit demander la deuxième tranche au titre de la DETR 2025, sur le même montant qui nous a été attribué en 2024. Le tableau est donc amené à évoluer en 2025.

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 - Plan de Financement : Rénovation Aménagement de la Cuisine du service restauration scolaire communal

Ce projet devra impérativement être réalisé en 2025. Il est inscrit dans le CRTE, axe 2, Vitalité et attractivité du territoire, dans le cadre du regroupement de nos 2 écoles. La non réponse satisfaisante aux exigences des lois Egalim, la vétusté de la cuisine scolaire et le coût excessif de ce service, ont conduit les élus à revoir le fonctionnement du service de restauration scolaire. Ainsi, la décision a été prise de ne pas poursuivre l'organisation actuelle. A ce jour ce sont 180 repas qui sont servis (maternelle, élémentaire, collège et IME). Le collège procure plus de 50% de l'activité. C'est pourquoi la municipalité s'est rapprochée du Conseil Départemental pour envisager l'avenir. Le projet retenu et validé par le département et la commune, consistera à la livraison en liaison chaude des repas fabriqués par le collège public Georges Rouquier de Rignac. Cette nouvelle organisation pourrait être mise en place fin avril 2025. Elle nécessite, d'une part la validation par les services vétérinaires d'un avenant à l'agrément sanitaire porté par le département pour le collège de Rignac et, d'autre part, des aménagements de la cuisine actuelle : déménagement des équipements désormais inutiles, démontage de plusieurs installations obsolètes et ne correspondant plus aux normes d'hygiène, rénovation des sols et d'une partie des murs, achat très limités de quelques équipements (table en inox, meuble de rangement en inox, containers pour le transport des plats en liaison chaude ...). La cantine municipale, entièrement détruite par l'orage du 11 juillet a été entièrement refaite : toiture recouverte en bacs acier, rénovation totale de la zinguerie, réfection intégrale des plafonds, de l'éclairage, des sols et des murs, remplacement de toutes les huisseries, mise aux normes des installations électriques, création en extérieur de deux accès PMR ... L'adaptation, par les travaux décrits plus haut, de la partie cuisine en vue des nouvelles modalités de livraison des repas viendra clôturer ce

dossier, qui offrira dès lors, un équipement moderne, de qualité et répondant surtout à toutes les exigences actuelles en matière de qualité et de sécurité alimentaire, dans le cadre du programme « Village d'Avenir » pour lequel Cransac a été lauréat.

La collectivité a déposé une demande de subvention et propose ce plan de Financement :

<i>Département</i>	15 000 €	30 %
<i>DETR 47 %</i>	19788.41 €	47 % du montant subventionnable soit 42103 €
		(Pas d'accessoires ou de matériel)
<i>Autofinancement :</i>	15 211.59€	30 %
<i>Cout du Projet HT</i>	50 000 €	100 %

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ci – dessus.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

11 Plan de Financement – Aménagement du Cimetière et Voirie

Il s'agit là d'un investissement pluriannuel qui va débiter en 2025. Cransac connaissait du temps de l'époque industrielle qu'elle vécut principalement après la deuxième guerre mondiale, plus de 7000 habitants. Cette population a obligé les municipalités successives à construire plusieurs cimetières. Aujourd'hui, ils occupent un vaste espace, dans le quartier du Vignals. Ils ont la particularité d'être souvent installés sur des terrains pentus, difficilement accessibles. Malgré les efforts réalisés pour permettre de maintenir en bon état ces cimetières, force est de constater qu'un gros travail reste à faire, sur ces lieux importants pour la mémoire collective et individuelle. C'est aussi dans ce cimetière que sont implantées deux stèles, qui célèbrent les victimes des catastrophes minières, monuments que la mairie a rénovés récemment. Cet objectif est inscrit dans le CRTE, axe 1, Développement économique équilibré. Aujourd'hui, le zéro phyto et la météo tapageuse, conduisent les services techniques de la ville à intervenir très souvent (coût important) sur la végétation, pour un résultat mitigé. Le travail envisagé porte sur la réhabilitation complète des allées et des nombreux escaliers qui parcourent les différents espaces. Nous souhaitons étaler cette réalisation sur plusieurs années, afin d'opérer une rénovation complète et durable de nos cimetières, dans le cadre du programme « Village d'Avenir » pour lequel Cransac a été lauréat.

La collectivité a déposé une demande de subvention et propose ce plan de Financement :

<i>Département</i>	27000 €	30 %
<i>DETR</i>	36000 €	40%
<i>Autofinancement :</i>	27000€	30 %
<i>Cout du Projet HT</i>	90000€	100 %

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ci – dessus.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

12 - Plan de Financement : Aménagement Gymnase.

Ce projet sera réalisé en 2025. Cransac les Thermes dispose d'un gymnase utilisé prioritairement par les scolaires et énormément par les associations du territoire. Il a été totalement désamianté, recouvert de bac acier puis de photovoltaïque. L'éclairage a été revu en totalité, le chauffage régulé et nous venons, dans le cadre d'un CEE, d'installer 2 déstratificateurs qui contribueront à réguler davantage le chauffage en diminuant la consommation.

La surface de cet équipement (45m X 25m) plus de 1000m² est en matière synthétique souple ce qui interdit strictement son utilisation en dehors des activités sportives au cours desquelles les utilisateurs sont, soit en chaussettes, ballerines, soit en basquet adaptés à l'utilisation. Les chaussures de ville, l'installation de tables ou chaises sont strictement interdite sous peine d'endommager la surface.

Aussi, nous ne pouvons envisager une utilisation autre que sportive. La ville ne dispose que d'une salle des fêtes, d'une superficie limitée, qui est très utilisée. Pour nous permettre d'organiser des manifestations de grande ampleur comme le salon du Bien Être, les Sportiesfolies, ... et d'autres animations que nous ne pouvons accueillir à cause de cet écueil, nous souhaitons nous doter d'un revêtement adapté type moquette de sol, répondant aux normes en matière d'accueil du public, qui sera installé facilement avant les manifestations et replié à leur terme.

Cransac les Thermes, dans le cadre du programme « Village d'Avenir » pour lequel la ville a été lauréate se doit pour animer la station de diversifier et d'étendre ses animations au travers de l'utilisation de cet équipement de choix.

La collectivité a déposé une demande de subvention et propose ce plan de Financement :

<i>Fonds de Concours Intercommunal</i>	8850 €	50 %
<i>Autofinancement :</i>	8850 €	50 %
<i>Cout du Projet HT</i>	17700 €	100 %

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ci – dessus.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

13 – Annulation du fonds de Concours Maison Masson

Le 6 décembre 2021, le conseil municipal a délibéré afin de demander une attribution du fonds de concours auprès de Decazeville Communauté pour la déconstruction de la Maison Masson, située 65 de la rue Jules Guesde sur la parcelle AC 170 dans le cadre de la Reconquête Urbaine.

Aujourd'hui, le projet n'est plus exactement le même et la ville de Cransac-les-Thermes souhaiterait demander l'annulation de ce fonds de concours.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

14 - Modification de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes pour la Maison dite « Sinelnikov » au 14 rue pavée

Monsieur le Maire précise qu'un fonds de concours a été sollicité auprès de Decazeville Communauté dans le cadre de la déconstruction de la maison SINELNIKOW. En effet, un dispositif communautaire a été instauré au bénéfice des Communes visant à participer à résorber le bâti délabré pour faciliter la reconquête urbaine.

La délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2022 avait déjà établi un tableau de financement avec les financeurs institutionnels habituels (Etat, Région, Département) sur la base d'un devis qui a dû être réactualisé et dont la nouvelle estimation nécessite à présent d'inclure la participation de la Communauté de Communes.

Le 20 décembre 2022, un nouveau tableau de financement a été proposé étant entendu que la part communautaire ne peut excéder 40 000€ et ne peut être supérieure à la part communale. Il convient aujourd'hui de le revoir à nouveau comme suit :

Financeurs	Montant estimatif	%
ETAT	40 000 €	20 % <small>De 200 000 € Montant subventionnable</small>
REGION (Bourg Centre Occitanie)	59190.43 €	27.13 %
DEPARTEMENT	43630.47 €	20 %
DECAZEVILLE COMMUNAUTE	31 701 €	14.53%
COMMUNE - Autofinancement	43 630.47	20 %
TOTAL	218 152.37	100 %

Le conseil est invité à délibérer :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15- Modification Plan de Financement – Renaturation Saint Augustin – OF LACHAND

Vu la délibération 20240525009 du 25 avril 2024,

Il convient à ce jour de réactualiser le plan de financement pour le projet de renaturation de Saint Augustin, OF LACHAND,

Pour rappel :

Sur une partie du site Square Saint Augustin et Espace Olivier Franklin Lachan, un espace ombragé et végétalisé sera créé. Il sera directement accessible depuis l'Avenue Jaurès. Il sera équipé de quelques mobiliers urbains permettant le repos pour les administrés et les curistes. Cet espace favorisera le lien intergénérationnel dans un îlot de fraîcheur.

Sur une autre partie, un parking désimperméabilisé sera aménagé pour une capacité de 12/15 places environ ; cela permettra aux clients des commerces voisins et des cabinets médicaux de bénéficier d'un stationnement de proximité.

L'objectif est d'étendre le parc de repos de la source St Augustin en renaturant l'espace laissé vacant par la déconstruction du centre médical Thermal et de permettre la désimperméabilisation des sols

La collectivité a déposé une demande de subvention et propose ce plan de Financement :

Fonds Verts	10849.20 €	18.14 %
Fonds de Concours Intercommunal	24483.00 €	40.93 %
Autofinancement :	24483.00 €	40.93 %
Cout du Projet HT	59 815.20 €	100 %

Mr le Maire demande à son Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions ci – dessus.

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
16	16	0	0	

16. Information Diverses :

Joelle Sanchez, adjointe en charge de la culture, donne une information concernant les projets « culture et art » dans la ville pour 2025, projets portés par Decazeville Communauté.

- Deux œuvres Street art verront le jour en 2025

1. Maison dite « Sinelnikov » – Artiste Arkane :

L'œuvre sera effectuée sur le mur de la Maison déconstruite en 2023. Elle représentera un visage dont le regard sera dirigé vers l'œuvre d'Arthur déjà existante située à Passelaygue.

2. Bâtiments Communaux : Mairie, L'envol ...- Isaac Cordal :

L'artiste réalise des figurines. Il en confectionnera plusieurs pour la commune qui seront installées sur des bâtiments publics. Ces œuvres seront installées à 6 mètres de haut.

Le Maire fait un point sur le recensement 2025 qui s'est très bien déroulé et qui touche à son terme. Il remercie les agents recenseurs et le coordonnateur pour le travail fourni ainsi que leur investissement dans cette mission.

17. Questions Diverses

Mr Jean Echeverria demande si le médecin, Mr Pogani a pris sa retraite. Le Maire répond par l'affirmative. Il explique aussi que le sujet « Médecins à Cransac-les-Thermes » est au cœur de ses préoccupations. Il se veut rassurant quant à cette année 2025. Il continue, avec tous les partenaires, d'investiguer pour trouver des nouveaux médecins qui souhaiteraient s'installer à Cransac-les-Thermes. Aussi, il explore d'autres pistes qui permettraient aux curistes d'avoir les trois consultations obligatoires.

Fin de la Séance à 20H02